



**BURKINA FASO**

Mission Permanente auprès des Nations Unies

866 UN PLAZA First Avenue, 48th St.

New York, NY 10017

(212) 308 4720/21

-----

**31<sup>ème</sup> Session du Comité de l'Information des Nations Unies**

-----



**Déclaration de Son Excellence Monsieur Michel KAFANDO, Ambassadeur,**

**Représentant Permanent du Burkina Faso**

**auprès de l'Organisation des Nations Unies,**

**au nom du Burkina Faso, du Mali, du Niger et du Tchad**



New York, le 6 mai 2009

Cette déclaration est faite au nom du Mali, du Niger, du Tchad et du Burkina Faso.

**Monsieur le Président,**

Nous voudrions, tout d'abord, à l'instar des délégations qui nous ont précédé, vous adresser nos sincères et chaleureuses félicitations, suite à votre élection à la présidence de notre Comité. Vos qualités de diplomate chevronné et la parfaite maîtrise que vous avez des défis auxquels le Comité fait face actuellement, nous rassurent quant au succès de la présente session.

Vous pouvez compter sur notre total soutien pour l'accomplissement de votre mandat.

Permettez-nous de témoigner notre gratitude à Mr AKASAKA, Secrétaire général adjoint à l'information, pour l'honneur qu'il a fait à nos pays à travers la visite du Centre d'Information de Ouagadougou. Nous tenons également à le féliciter pour le travail accompli depuis sa prise de fonction et le soin mis dans la préparation de la présente

session. Qu'il soit assuré de notre entière disponibilité à l'accompagner dans la réalisation de sa mission.

Nous souscrivons à la déclaration du Soudan, faite au nom du Groupe des 77 et la Chine.

**Monsieur le Président,**

Au cours de la présente session, nous allons examiner et nous prononcer sur les

Rapports du Secrétaire général sur :

- les services de communication stratégique (A/AC.198/2009/2) ;
- les services d'information (A/AC.198/2009/3) ;
- et les services de diffusion (A/AC.198/2009/4).

Lesdits Rapports nous donnent un aperçu des activités réalisées par le Département de l'information, depuis notre dernière session, et jettent les bases de futurs projets devant conduire à la redynamisation du Département ainsi qu'à l'amélioration de ses prestations.

Nous voudrions d'emblée louer les efforts déployés pour mieux faire connaître le rôle et le but de l'ONU à la grande majorité de la population mondiale et nous réjouir de la priorité accordée aux pertinentes questions de la paix, du développement, des droits de l'homme, en particulier les Objectifs du Millénaire pour le Développement, les changements climatiques et le NEPAD.



Nous tenons également à saluer l'engagement, en vue d'un traitement plus équilibré de l'information, entre les six langues officielles de l'ONU, notamment en ce qui concerne les publications, les diffusions et les affichages sur le site web.

Enfin, nous nous félicitons des innovations en cours pour intégrer davantage les nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment internet, dans les stratégies de communication du Département.

**Monsieur le Président,**

Il est évident que l'ONU, singulièrement le Département de l'information, ne peut rester en marge de l'évolution actuelle opérée dans le domaine de l'information, consécutive aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Aussi, tout en adhérant aux initiatives en cours tendant à l'intégration de l'internet dans la stratégie de communication du Département, nous souhaiterions rappeler que l'internet, tout comme les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans leur ensemble, restent l'apanage d'une minorité de la population mondiale.

La fracture numérique entre pays développés et pays en développement, telle qu'il est ressorti des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information, tenu en 2005, est toujours d'actualité et tend même à s'aggraver de nos jours.

L'internet, sans pour autant négliger son mérite, ne devrait donc pas être notre principale priorité.

Nous voudrions donc inviter le Département à concentrer davantage ses efforts sur les canaux traditionnels de diffusion de l'information que sont la presse écrite, la radio et la

télévision, qui demeurent aujourd'hui encore les plus accessibles à l'immense majorité de la population mondiale.

**Monsieur le Président,**

Les Centres d'information en tant que dispositif terrain du Département de l'information constituent le meilleur gage pour toucher un public le plus large possible, en particulier ceux des pays en développement, et rendre ainsi plus visible et plus lisible l'action de l'ONU.

Malheureusement, l'insuffisance de moyens conséquents handicape sérieusement le fonctionnement de plusieurs d'entre eux, dont celui de Ouagadougou, visité dernièrement par le Secrétaire général adjoint à l'information.

Ce Centre a été créé par la résolution 3253 du 4 décembre 1974 de l'Assemblée générale, à la faveur de la sécheresse de 1974 qui a frappé les quatre (4) pays qu'il couvre, à savoir le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Tchad.

Il a donc un caractère spécial de par le contexte de sa création et la spécificité des pays concernés, c'est-à-dire sans littoral et fortement tributaires des aléas climatiques.

Aujourd'hui, au regard des changements climatiques et de leurs conséquences, ce Centre se révèle encore un dispositif indispensable de sensibilisation et de prévention par la réalisation et la diffusion d'émissions (Canal ONU), en collaboration avec les Radios-Télévisions Nationales des quatre pays.

Au-delà, il participe à la lutte contre certains fléaux que connaissent ces pays, notamment le trafic de la drogue, le trafic et le travail des enfants, le grand banditisme, les rébellions et l'excision.

Conscients du rôle important qu'il joue, les gouvernements des quatre pays concernés lui ont toujours apporté leur plein soutien. Le Burkina Faso a mis notamment à sa disposition des locaux et lui offre régulièrement des accès gratuits à la radio et à la télévision. En outre, avec l'ensemble du Système des Nations Unies au Burkina Faso, le Centre est un des partenaires-clé du Gouvernement dans le cadre de l'Atelier de restitution des travaux des sessions de l'Assemblée générale de l'ONU, organisé chaque année à Ouagadougou.

Toutefois, malgré nos concours multiformes, nous restons convaincus qu'un appui supplémentaire de la part du Département de l'information s'impose afin de permettre à ce Centre de renforcer ses capacités opérationnelles et d'accroître son efficacité.

En plus de son maintien, nous voulons plaider pour la nomination d'un Directeur à la tête de ce Centre.

Je vous remercie pour votre aimable attention.